



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

questions écrites

Question écrite n° 82363

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur le fait que sa question écrite n° 63226 du 19 avril 2005 concernant le taux de réalisation des contrats de plan État-région n'a toujours pas obtenu de réponse, c'est-à-dire huit mois après qu'elle a été posée. Elle s'étonne tout particulièrement de ce retard important et elle souhaiterait qu'il lui indique les raisons d'une telle carence.

Texte de la réponse

Le taux global de mise en oeuvre des crédits de l'État dans les contrats de plan État-région s'élevait à 54,7 % à fin 2004. Selon les données transmises à ce jour par les ministères, il devrait être proche de 66 % à fin 2005, ce qui, comparé au taux théorique de 85,7 % à fin 2005 (soit 6/7), porte le décalage dans la mise en oeuvre de ces contrats à près de deux ans. En effet, les contrats de plan État-région connaissent depuis 2000 un retard lié à une conjoncture économique difficile mais également lié à la complexité de montage des opérations tant sur le plan juridique que technique. Ce retard reste limité pour certains volets tels que ceux relevant de l'emploi et de la formation ou de la ville qui approchent 80 % à fin 2005, ou encore ceux concernant l'agriculture, la culture, l'éducation nationale et le FNADT, qui dépassent 70 %. Il affecte en revanche particulièrement les grands projets d'infrastructures qui, tous modes confondus, devraient atteindre 56 %, les secteurs routiers et « autres infrastructures » représentant respectivement 64 % et 43 % à fin 2005. Le volet routier a toutefois connu en 2005 une nette amélioration grâce au plan de relance routier adopté dans le cadre de la loi de finances rectificative de 2004. Ce plan dont les crédits ont été mis en place en 2005 a en effet permis de quasiment doubler en 2005 l'enveloppe routière des contrats de plan. Par ailleurs, le Gouvernement a souhaité donner un nouvel élan à la mise en oeuvre des contrats de plan en décidant, lors du comité interministériel du 14 octobre dernier, de prendre les mesures nécessaires à l'accélération soutenue du volet infrastructures des contrats de plan. Pour ce faire, le Gouvernement, sur proposition conjointe du ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, et du ministre de l'équipement, a en effet décidé d'étendre le périmètre d'intervention de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) à la réalisation des projets inscrits aux contrats de plan et de la doter, en 2006, des moyens nécessaires au financement de ces projets. Ainsi, l'AFITF disposera en 2006 d'une dotation globale de 2 MdEUR (dont 836 MEUR issus de la privatisation des autoroutes), dont plus de la moitié, seront affectés aux contrats de plan. En effet, 1,1 MdEUR en autorisations d'engagement et 1,08 MdEUR en crédits de paiement leur seront consacrés, ce qui représente, par rapport à 2005, une augmentation de 34 % en autorisations d'engagement et de 157 % en crédits de paiement. Ces mesures traduisent ainsi la volonté forte et renouvelée du Gouvernement de tenir au mieux ses engagements. S'agissant de la situation région par région, les données transmises à ce jour par les ministères permettent de dégager les conclusions suivantes : le taux d'exécution prévisionnel à fin 2005 se situe, pour les régions métropolitaines, dans une fourchette allant de 60 % (Centre) à 74 % (Lorraine) ; dix-huit régions se situent au-dessus ou à un niveau proche (moins d'un point d'écart) de la moyenne nationale prévisionnelle de 66 % ; trois régions présentent un taux d'avancement inférieur de deux à trois points d'écart à la moyenne nationale : PACA, Guyane et Picardie ; quatre régions se situent à un niveau sensiblement

inférieur à cette moyenne : le Centre et trois des quatre régions d'outre-mer, la Corse rejoignant le groupe précédent avec 64 % si l'on tient compte des compétences transférées dans le cadre de la loi de 2002 relative à la Corse. S'agissant plus précisément des infrastructures et de leur répartition par région, les tableaux qui seront adressés directement à l'honorable parlementaire confirment également que les disparités entre régions sont relativement limitées en ce qui concerne les données « toutes infrastructures » et « volet routier ». Toutes infrastructures confondues, plus des deux tiers des régions se situent en effet au-dessus ou à un niveau proche de la moyenne nationale prévisionnelle de 56 %, un groupe de sept régions présentant par contre un retard marqué. Sur les routes, quinze des vingt-quatre régions concernées présentent un niveau supérieur ou voisin de la moyenne de 64 %, trois régions se détachant fortement de cette moyenne : Midi-Pyrénées mais surtout la Réunion et Bourgogne, la situation des deux premières s'expliquant par des raisons techniques et celle de la dernière tenant à la priorité portée aux aménagements relevant d'un programme complémentaire en faveur de la route Centre Europe Atlantique (RCEA), et donc non comptabilisés ici. S'agissant des « infrastructures autres que routes » (soit fer, transport combiné, transports collectifs en Île-de-France, voies navigables, équipements portuaires et aéroportuaires), la situation est en revanche beaucoup plus contrastée et les écarts à la moyenne nettement plus marqués. Ainsi, on dégage globalement trois groupes : un tiers de régions dépassant fortement la moyenne de 43 %, un second tiers situé dans une tranche 30-40 %, un dernier tiers en deçà de 30 %. Ces contrastes s'expliquent par les contraintes budgétaires qui ont affecté tout particulièrement le budget des transports terrestres, mais également par l'importance des montants et le niveau de maturité variable des opérations concernées.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82363

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11904

Réponse publiée le : 28 février 2006, page 2105